



RD4U-Board(2024)59-Rev1-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
CONTRE L'UKRAINE**

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

**Catégorie de Demandes B5
Déminage et enlèvement de munitions non explosées**

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes B5 – Déminage et enlèvement de munitions non explosées

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine lors de sa 5e réunion, le 11 décembre 2024 et révisés le 11 décembre 2025.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 28 février 2025 et révisés le 25 février 2026.

Les termes en majuscules utilisés dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes du Registre des Dommages causés par l'Aggression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie **B5 – Déminage et enlèvement de munitions non explosées**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question et une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de fournir, ainsi que des informations et des preuves supplémentaires qui peuvent être soumises à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, le présent Formulaire de Demande sera disponible sous forme numérique sur le portail web *Dii*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit sur le portail web *Dii* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes de la catégorie B5, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
 - 3.1. Les Demandes de la catégorie B5 peuvent être soumises par l'État d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales et les entités appartenant à l'État ou contrôlées par lui) pour les coûts liés au déminage et à l'enlèvement de munitions non explosées sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, qui ont été encourus en raison des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine le 24 février 2022 ou à partir de cette date.
 - 3.2. Aux fins de ce Formulaire de Demandes, dans le cas d'entités détenues ou contrôlées par l'Ukraine (y compris ses autorités régionales ou locales), « État d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales et les entités détenues ou contrôlées par lui) » désigne également les personnes morales qui exercent leurs activités sur la base du droit de gestion économique (« господарське відання »), de contrôle opérationnel (« оперативне управління »), ou d'usufruit conformément à la législation ukrainienne.
 - 3.3. « Déminage et d'enlèvement de munitions non explosées » désigne les opérations visant à enlever les mines et les munitions non explosées afin de décontaminer l'environnement affecté pour en rétablir l'usage humain.

- 3.4. Les Demandes de la catégorie B5 peuvent être soumises pour les coûts de déminage et d'enlèvement de munitions non explosées, notamment :
- a. les dépenses liées aux activités de déminage, y compris l'embauche d'experts en déminage (incluant leurs frais de déplacement et d'hébergement), l'achat ou la location d'équipements de déminage, la logistique opérationnelle, les enquêtes non techniques et techniques, la cartographie, la détection, l'élimination et/ou la destruction de munitions explosives, le marquage, la préparation de la documentation suivant le déminage et la remise des zones déminées;
 - b. les coûts liés à la formation du personnel local sur les techniques de déminage et aux mesures de sécurité, ainsi qu'au renforcement des capacités;
 - c. les dépenses liées à l'information et à l'éducation du public sur les dangers des mines et des munitions non explosées, y compris pour la création et la distribution de matériel éducatif ;
 - d. les coûts supportés par l'État d'Ukraine pour le remboursement des coûts engagés par les particuliers, les entrepreneurs privés et les personnes morales dans le cadre du déminage.
- 3.5. Les Demandes de la catégorie B5 ne peuvent être soumises que pour les coûts du déminage et d'enlèvement de munitions non explosées, dans la mesure où ils ont été financés par le budget de l'État ukrainien ou par les budgets des autorités régionales et locales.
- 3.6. Les Demandes relatives aux coûts encourus au bénéfice des personnes blessées par des mines et des munitions non explosées doivent être soumises dans une autre catégorie pertinente (B4 – Dépenses publiques humanitaires en soutien de la population affectée). Les Demandes soumises par des personnes morales autres que l'État d'Ukraine pour les coûts du déminage et d'enlèvement de munitions non explosées concernant leur(s) terrain(s) devront être soumises dans une autre catégorie concernée.¹
- 3.7. Les Demandeurs doivent soumettre toutes les Preuves pertinentes à l'appui de leur Demande, ainsi que des informations sur l'énumération détaillée de la Demande.
- 3.8. Conformément à l'article 11(2) des Règles relatives aux Demandes, les Demandes des personnes morales ne peuvent être soumises que par l'intermédiaire de Représentants, conformément aux Règles relatives à la représentation. Une personne physique ayant le pouvoir général d'agir au nom du Demandeur (telle qu'une personne figurant à la tête d'un organisme d'État ou d'une autorité régionale ou locale) et désignée comme telle dans le registre de la personne morale concernée sera considérée comme le Représentant de ce Demandeur par défaut et pourra désigner d'autres Représentants conformément aux Règles sur la représentation.

¹ Catégories C1.1 – Dommages ou destruction d'infrastructures essentielles; C1.2 – Dommages ou destruction d'infrastructures non essentielles; C1.3 – Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels - zones résidentielles ; C1.4 – Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels - zones à usage commun; C1.5 – Dommages ou destruction de biens immobiliers non résidentiels (non liés à des pertes commerciales) ; C3.1 – Dommages, destruction ou perte d'actifs ; C3.4 – Autres pertes économiques.

4. L'« **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie B5**» contenu dans le présent Formulaire de Demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie B5

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie B5 – Déminage et enlèvement de munitions non explosées**.
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité des Demandes à être inscrites au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement soit dû. L'examen d'une Demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes.
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes.
- (5) Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission des Demandes de l'État d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales) pour les coûts liés au déminage et à l'enlèvement de munitions non explosées sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues le 24 février 2022 ou à partir de cette date, qui ont été encourus en raison des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine – **catégorie de Demandes B5**. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.
- (6) Les Demandes dans cette catégorie ne peuvent être soumises que pour les coûts du déminage et d'enlèvement de munitions non explosées financés par le budget de l'État ukrainien et les budgets des autorités régionales et locales.
- (7) Les Demandes relatives aux coûts encourus au bénéfice des personnes blessées par des mines et des munitions non explosées doivent être soumises dans une autre catégorie concernée (B4 – Dépenses publiques humanitaires en soutien de la population affectée). Les Demandes soumises par des personnes morales autres que l'État d'Ukraine pour les coûts du déminage et d'enlèvement de munitions non

explosées concernant leur(s) terrain(s) devront être soumises dans une autre catégorie concernée.

- (8) La Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia*, à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si la Demande est admissible à être inscrite au Registre. La décision du Registre sera communiquée en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.
- (9) En tant que Représentant d'un Demandeur, vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de la Demande que vous soumettez, notamment la preuve de votre identité et de votre autorisation à agir au nom du Demandeur, la preuve de l'identité du Demandeur (y compris, le cas échéant, la gestion économique (« господарське відання »), le contrôle opérationnel (« оперативне управління ») ou le droit d'usufruit). Il vous sera également demandé de fournir des informations complémentaires sur les types spécifiques d'activités liées au déminage et à l'enlèvement de munitions non explosées, ainsi que sur les coûts et dépenses encourus.
- (10) Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes et seront automatiquement disponibles via *Diia*. D'autres informations et Preuves devront être introduites manuellement. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.
- (11) Vous êtes encouragé à fournir toutes les Preuves pertinentes à l'appui de la Demande. Cela inclut tous les documents, rapports, déclarations, photos ou autres éléments qui facilitent le traitement et l'examen de la Demande par le Registre.
- (12) Vous n'avez pas besoin de compléter le Formulaire de Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur.
- (13) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de la Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, la Demande risque ne pas être inscrite au Registre.
- (14) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que vous avez le droit de transférer au Registre toutes les données personnelles contenues dans la Demande ou les Preuves afférentes, vous acceptez ce transfert et vous autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données personnelles conformément aux Principes relatifs à la protection des données à caractère personnel du Registre.
- (15) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que les informations relatives à votre identité et à votre autorisation d'agir au nom du Demandeur sont véridiques. Le Demandeur confirme son identité et que le contenu du Formulaire de Demande et des Preuves et informations jointes est véridique. Le Demandeur comprend que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse peut avoir pour conséquence que la Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

* * *

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
I. Identification du Demandeur
3. Nom
4. Forme d'organisation (type) de personne morale
5. Numéro d'identification
6. Date d'enregistrement
7. Lieu d'enregistrement
8. La personne morale est-elle solvable (non liquidée/en liquidation)
9. Statut du Demandeur en tant qu'entité gouvernementale
10. Adresse officielle
11. Adresse effective de l'entreprise/du siège social
12. Numéro(s) de téléphone de contact
13. Adresse(s) électronique(s)
14. Nom et prénom du directeur/président
15. Le Demandeur (en tant que personne morale) ou l'un de ses administrateurs (dirigeants) ou actionnaires fait-il l'objet de sanctions ou d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
16. Les directeurs (dirigeants) du Demandeur ont-ils été condamnés pour un crime en relation avec l'agression russe contre l'Ukraine
II. Identification du directeur ou président du Demandeur (Représentant principal)
17. Nom et prénom
18. Genre
19. Date de naissance
20. Nationalité
21. Document d'identité/numéro de passeport
22. Numéro d'identification fiscale ukrainien
23. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
24. Adresse officielle
25. Adresse effective
26. Numéro(s) de téléphone de contact
27. Adresse électronique
28. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant supplémentaire, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant
III. Événement(s) à la suite duquel (desquels) les activités de déminage et d'enlèvement de munitions non explosées ont eu lieu
29. Informations sur la source des mines (le cas échéant)
30. Localisation de la zone contaminée (le cas échéant)
31. Informations sur la date/période à laquelle la zone a été contaminée
IV. Déminage et enlèvement de munitions non explosées
32. Type d'opérations
33. Adresse ou localisation des opérations de déminage/d'enlèvement de munitions non explosées
34. Coordonnées géographiques de la zone de déminage/d'enlèvement de munitions non explosées (le cas échéant)
35. Surface de la zone de déminage/d'enlèvement de munitions non explosées
36. Informations sur les mines et les munitions non explosées enlevées
37. Informations sur la remise des zones déminées
38. Informations démontrant l'impact du déminage
39. Informations sur les campagnes de sensibilisation du public

40. Informations sur la formation et le renforcement des capacités
V. Montant de la Demande
41. Montant estimé de la Demande
42. Énumération détaillée du montant estimé de la Demande
43. Preuves concernant le montant estimé et l'énumération détaillée du montant estimé de la Demande
44. Données sur le financement extérieur (le cas échéant)
VI. Preuves supplémentaires
45. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Demandeur
46. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Représentant du Demandeur
47. Preuves supplémentaires concernant l'autorisation du Représentant du Demandeur d'agir au nom du Demandeur
48. Preuves supplémentaires concernant la portée des activités de déminage et d'enlèvement de munitions non explosées
49. Preuves supplémentaires concernant d'autres éléments de la Demande
VII. Vérification et soumission
50. Vérification et confirmation des données
51. Vérification de l'identité avant la soumission
52. Accord de transmission de données à caractère personnel
53. Soumission de la Demande